



Pour vos pièces d'identité, prenez rendez-vous en ligne

AKTUALITÄT

VERFAHREN

Donnerstag, 21. oktober 2021

Pour vos pièces d'identité, prenez rendez-vous en ligne

Vous avez besoin de faire un passeport ou une carte nationale d'identité. Ne perdez pas de temps pour l'obtenir dans les meilleurs délais. Voici toutes les informations utiles à connaître.

Quelles sont les démarches ?

- Avant toute chose, vous devez faire une [pré-demande en ligne](#) sur le site du gouvernement, que ce soit pour une première demande, un renouvellement, une perte ou un vol.
- Pensez ensuite à imprimer votre pré-demande.
- Le dépôt des dossiers s'effectue uniquement sur rendez-vous. Pour gagner du temps, vous pouvez prendre votre rendez-vous directement en ligne [ici](#).

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Quels sont les documents nécessaires ?

- une photo d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 1 an libellé à votre nom
- un timbre fiscal de 86 ? (seulement pour la demande de passeport)
- le récapitulatif imprimé de la pré-demande
- une preuve de l'identité et de la nationalité française (telle que la copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois ou bien une carte

ationale d'identité sécurisé ou passeport, en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans).

Quels sont les délais ?

- La CNiE (la nouvelle version de la carte d'identité) est délivrée entre 10 et 25 jours après le dépôt du dossier.
- Les délais pour l'obtention du passeport sont extrêmement variables de 10 jours en période de fréquentation basse à 10 semaines en période de fréquentation haute.

Attention à la date de validité de la carte d'identité !

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance.
- La carte était encore valide le 1er janvier 2014.

Pour voyager à l'étranger, il convient de vérifier quel est le document d'identité exigé par le pays sur [le site Conseils aux voyageurs](#) (rubrique Entrée/Séjour).

- Si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser
- Si vous n'avez pas de passeport, et que vous vous rendez dans un pays qui accepte la carte d'identité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif du voyage à venir, par exemple : billet de transport, réservation, devis d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel, attestation sur l'honneur
- Si le pays accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration, vous pouvez présenter [une fiche d'information traduite](#) , aux autorités étrangères.

Retrouvez plus d'informations sur le renouvellement de la carte d'identité et du passeport [ici](#).